



Compte rendu de la réunion du Mardi 22 avril pour la création d'un COLLECTIF STOP TAFTA DU PAYS MALOUIN ET DU PAYS DE RANCE

Non au Grand Marché Transatlantique

Présents : Michèle Rault (Attac), Jean Rohel (Attac), Denis Franck (Attac), Rozenn Perrot (Attac), Joël Martini (UDB), Charles Maurice (Ensemble), Claude Lucas (PG), Pierre Site (PS), Jeanine Pichavant (LDH), Alain Guillard (PG), Alice Guillard (PG), Véronique Bourgeois (Attac), Sylvain Hervé (PG), Sylvie Bénard (PG), Nicolas Guivarc'h (PG), Evelyne Jouanneau (PG), Nicole Echeverria (PG), Pierrette Guyomarch (FSU), Brigitte Flahault (Attac), Laurence Le Guillerm (EELV), Jean Fourcade (NPA).

Le groupe a travaillé sur

- la création du collectif
 - la validation des principes et la définition des objectifs
 - les modalités de fonctionnement et le programme d'action
 - le mode de production et de diffusion des documents
-

Composition :

Les personnes présentes décident de la création d'un collectif STOP TAFTA regroupant des organisations (associations et partis politiques) et des citoyens n'appartenant pas nécessairement à une organisation.

- Les représentants d'ATTAC, d'EELV, d'Ensemble, du NPA, du PG, de l'UDB engagent leur organisation.
- La LDH (Jeanine Pichavant) et le PS (Pierre Site) confirmeront ou non leur participation en tant qu'organisation après consultation de leurs instances.
- Pierrette Guyomarc'h prend contact avec la section FSU pour présenter la création du collectif (la FSU est signataire au niveau national du texte instituant le collectif)
- Alice Guillard sollicite l'UFAL, Jean Rohel et Laurence Le Guillerm les associations de consommateurs, Jean Rohel contacte « Artisans du Monde »

Zone Géographique

Le collectif conçoit et coordonne des actions de chaque côté de la Rance en s'appuyant sur les réseaux des différentes organisations présentes.

- Diffuser largement l'information sur la création du collectif dans toutes les communes où les organisations sont implantées.

Objectifs

- S'opposer au projet de traité. Ni concessions, ni aménagements.
- Dénoncer et expliquer
 - ⇒ la totale opacité de la procédure d'élaboration (secret des négociations)
 - ⇒ les menaces sur les normes de protection du citoyen actuellement en vigueur (droit du travail, santé, alimentation, protection sociale, normes environnementales)
 - ⇒ les dangers de privatisation de la démocratie avec une suprématie du droit privé sur le droit public, l'instauration de jurys privés pour régler les différends entre les multinationales et les collectivités
 - ⇒ l'instauration d'une nouvelle étape de l'ultralibéralisme pilotée par la finance, les multinationales et les lobbies
- Clarifier les responsabilités dans les discussions et préciser le mode de validation du traité : validation par le parlement européen mais rappeler que chaque état devra le mettre ensuite au vote de la représentation nationale
- Montrer que l'accord s'appliquera à tous les Etats de l'Union, mais également à toutes les composantes de ces Etats comme en France, les régions, les départements, les communes. S'appuyer sur les collectivités qui se sont prononcées pour être placées « hors TAFTA » : régions Ile de France, PACA, Auvergne, Picardie, Limousin, villes de Besançon, Niort, Saint Denis ; Conseil Général du Tarn et de la Seine Saint Denis ; vœu « de vigilance » de la région Bretagne.

Modalités d'action

- Travailler ensemble pour maintenir la dynamique (cf. : TCE, AMI)
- Agir vite pour informer les citoyens de façon abordable, sur ce qui peut les toucher de près.
 - ⇒ Ne pas perdre de temps pour l'action afin de ne pas se faire prendre de vitesse par les gouvernements qui souhaitent accélérer la procédure cf. : « Nous avons tout à gagner à aller vite » (F. Hollande).
 - ⇒ Privilégier l'information concrète, en référence au quotidien ce que le traité pourra entraîner comme modifications, pour faire prendre conscience de la gravité des menaces (tenir compte de la difficulté de parler d'un sujet dématérialisé, non incarné)

- ⇒ Diversifier les formes d'action proches des gens : tracts, cafés citoyens (réfléchir à des lieux possibles dans des communes avoisinantes comme Dol ...), réunions de quartier, pétition
- Rendre visible le collectif auprès des médias (lettre ouverte, communiqués de presse, conférence de presse...)
- Diffuser largement l'information. Expliquer plus que distribuer
- Impliquer / Responsabiliser les élus à tous les niveaux
 - ⇒ Adresse aux élus (identifier les relais dans les conseils municipaux)
 - ⇒ Diffusion à l'entrée des conseils municipaux (fastidieux)
 - ⇒ Lettre ouverte
- Inscrire l'action dans la durée → 2016 (sans se faire piéger par une possible accélération du processus)
- Assurer une vigilance permanente quand au déroulement des négociations en cours
- Tenir compte du fait que le mouvement d'opposition est plus large que l'ensemble des partis de gauche qui se sont déclarés explicitement contre ce traité.

Production des documents

- Elaboration : un groupe est chargé de l'élaboration et de la mise en discussion des documents
- Validation : le projet est diffusé à l'ensemble des participants. 1 seule réponse par organisation
- Diffusion :
 - ⇒ pas de signe distinctif des appartenances lors de la diffusion des documents élaborés par le collectif
 - ⇒ chaque organisation peut distribuer son propre matériel et faire état de son appartenance au collectif
 - ⇒ la liste de diffusion du collectif comprend les adresses des personnes présentes ce jour et celles présentes lors de la réunion « rive gauche » du 17 avril

Programme

- semaine du 5 au 9 mai : conférence de presse à faire par Nicolas Guivarc'h et Jean Rohel : annonce de la création du collectif et de la tenue du café citoyen du 14 mai, de la réunion débat du 15 mai avec les représentants des partis démocratiques présentant des candidats aux européennes (pour mémoire : réunion initiée par Attac)
- le 14 mai : Café citoyen à Ploubalay au café « La Commune » de 19h à 22h : « Les dessous du traité Europe – Etats-Unis : ce que l'on nous cache, les enjeux économiques, écologiques et démocratiques. »
 - ⇒ Animation : à préciser ; utilisation de la vidéo de Raoul-Marc Jennar

⇒ Elaboration d'un tract comme support d'information à distribuer le 1^{er} mai, à remettre aux participants des différentes réunions que nous organiserons pour présenter le contenu du traité et ses dangers. A faire par : Brigitte Flahault, Jean Rohel, Nicole Echeverria -si le groupe se réunit le soir-, Laurence Le Guillerm, Charles Maurice.

- le 15 mai dans l'ancienne mairie de Paramé de 20h30 à 23h : réunion débat avec les représentants des partis démocratiques présentant des candidats aux européennes
- démarches auprès des élus de Saint Malo (date non fixée) : à faire par Alain Guillard
 - ⇒ lettre ouverte au maire pour annoncer la création du collectif et lui demander sa position par rapport aux enjeux du traité
 - ⇒ faire émettre un vœu par un élu de l'opposition de mise en questions diverses d'un conseil municipal de la question du TAFTA
 - ⇒ diffuser un tract à l'entrée du conseil municipal lors d'une prochaine réunion
- inscrire le collectif sur le site (voir les adresses) : à faire par Denis
 - <http://stoptafta.wordpress.com>
 - <https://www.collectifstoptafta.org/>
 - <http://stoptafta.fr>

adresse mèl : stoptafta35@laposte.net

PROCHAINE REUNION NON FIXEE

